

N°39
JUN 2024

LA COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU



CCMP
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Miribel • Plateau

CULTURE
**POUR TOUS ET POUR
TOUS LES GOÛTS**

Bien que la culture ne soit pas une compétence obligatoire des intercommunalités, ni une compétence exclusive puisqu'elle est partagée avec les communes, le Département et la Région, plus de 85 % d'entre elles l'ont intégrée dans leurs statuts. Mais leur degré d'intervention varie fortement, d'un territoire à un autre, en fonction de son histoire et des relations avec les communes. La CCMP fait partie des pionnières car elle a toujours eu un rôle volontariste et actif en matière culturelle, que ce soit grâce à la qualité de l'enseignement de son Académie de Musique et de Danse, les interventions musicales en école maternelle et élémentaire ou par le soutien au tissu associatif et particulièrement au Festival Swing sous les Étoiles.

Alors que s'est déployé depuis trois décennies ce que le sociologue Jean Viard a appelé les « *trente glorieuses culturelles* » qui ont vu se développer de grandes manifestations et équipements culturels sur le territoire national, la culture demeure un vecteur de dynamisme et d'identité locale. Au cœur de notre projet de territoire, la culture se combine très étroitement avec d'autres enjeux de politique publique, que ce soit l'attractivité territoriale, le développement économique, la promotion touristique ou les enjeux de la cohésion sociale et du vivre-ensemble, la politique de la ville, la lutte contre l'isolement des personnes âgées...



Caroline Terrier

Présidente de la CCMP

L'échelle de l'intercommunalité, celle du bassin de vie, s'avère plus que jamais pertinente pour mener une politique culturelle intégrée. La volonté des élus est claire : faciliter l'accès à la culture et encourager les acteurs culturels du territoire à mener des actions ciblées sur des publics spécifiques, notamment les plus éloignés de toute pratique culturelle, notamment en programmant des actions itinérantes et « *hors les murs* », afin d'apporter directement une offre culturelle au plus près des habitants. C'est en ce sens que nous avons reconnu d'intérêt communautaire le TALL, pour le spectacle vivant, et que nous développons un réseau de lecture publique avec les bibliothèques municipales. Mais les enjeux sont aussi d'offrir et d'optimiser des équipements de qualité répondant aux besoins de la population tout en soulageant les communes qui, jusqu'à présent, financent souvent seules ces équipements. La création d'un complexe cinématographique, avec des tarifs accessibles et une offre très diversifiée, en est le symbole.

Plus que jamais, nous devons donc nous rappeler cette phrase de Malraux : « *la culture ne s'hérite pas, elle se conquiert* ».

Je vous souhaite une très bonne lecture.

LA
COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA CCMP :
BEYNOST, MIRIBEL, NEYRON,
ST-MAURICE-DE-BEYNOST, THIL,
TRAMOYES

CCMP
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Miribel • Plateau

1820, Grande Rue - 01700 MIRIBEL
Tél : 04 78 55 52 18 - mail : contact@cc-miribel.fr
www.cc-miribel.fr

Directeur de la publication : Caroline Terrier
Rédacteur en chef : Sébastien Bénétullière
Conception-rédaction / création et mise en page : J'Articule
Images / illustrations : CCMP, L. Dakhli, M. Masson, iStock, Freepik.
Impression : ICA Courand, en 10 500 exemplaires sur papier FSC
Prochaine parution : décembre 2024
Dépôt légal en cours



ON PARLE DE PLUS EN PLUS D'ALIMENTATION DURABLE :

Y-A-T-IL DES INITIATIVES EN CE SENS SUR LE TERRITOIRE ?

Tout à fait ! Les terres agricoles occupent plus de la moitié de la superficie de notre territoire : impossible de passer à côté.

La CCMP a élaboré une Charte Agricole et Alimentaire labellisée « *Projet alimentaire territorial* » (PAT) par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Adapter les espaces agricoles au changement climatique, lutter contre l'érosion et le ruissellement, mais aussi sensibiliser sur l'alimentation saine et durable... Autant d'enjeux auxquels la CCMP souhaite apporter des réponses concrètes et qui a motivé la création de la Charte à laquelle sont associés plusieurs acteurs locaux : collectivités territoriales voisines, agriculteurs, associations de solidarité alimentaire, etc.

QUELQUES EXEMPLES

↳ **Le forum de l'alimentation locale**, tenu le 10 avril à Péronnas en partenariat avec plusieurs collectivités, dont la CCMP, ainsi que des associations et institutions de l'Ain : producteurs et artisans ont présenté leurs produits à des professionnels de la restauration collective et commerciale pour les encourager à opter pour des produits locaux. Des tables rondes réunissant acheteurs, fournisseurs et institutions ont également été organisées au cours de la journée. L'occasion de parler « *Coûts, loi Egalim et produits locaux* ».

↳ **Des animations pour le grand public** à partir de septembre : rencontre avec les agriculteurs, micro-trottoirs, réalisation de vidéos avec les collégiens, événements...

↳ **La création d'un groupe de travail pour lutter contre l'insécurité alimentaire**, au cours de l'année 2023, à l'initiative de la CCMP et du Centre Social de Miribel (CeSam). Composé des associations de solidarité, des CCAS, du Département ainsi que d'habitants volontaires, l'objectif est de réfléchir ensemble aux solutions à apporter aux personnes en situation de précarité.



LE PAT DE LA CCMP
EST LAURÉAT DE L'APPEL
À PROTETS LANCÉ
PAR L'ÉTAT EN 2023 !

300 000 €
de budget
de 2023 à 2027



MURIEL BIOD

Directrice du TALL -
Théâtre Allégre
à Miribel



**TOUT
PUBLIC**

ALIX MÉNARD

Coordinatrice et responsable
des projets pour le GECI (Groupe
des exploitants et des cinémas
indépendants) et ARTEC, futur
exploitant du cinéma de la Côtère
à Saint-Maurice-de-Beynost

**OUVERTURE
À L'AUTRE**

PARTAGE !

**JEAN
TOUFFAIRE**

Directeur de l'école
Jean de la Fontaine,
aux Échets-Miribel

SPECTACLE VIVANT

Regards croisés sur des activités culturelles accessibles à tous

La CCMP en est convaincue : pour faciliter l'accès aux activités et manifestations culturelles, il est essentiel de les apporter au plus près des habitants. Rien d'étonnant donc à ce que cette notion de proximité serve de véritable fil rouge à l'élaboration de la politique culturelle intercommunale. Une dynamique rendue possible grâce à un réseau d'acteurs engagés, dans tous les domaines...

À votre échelle, quel regard portez-vous sur la place donnée à la culture au sein du territoire ?

Alix MÉNARD Si nous avons répondu à l'appel d'offres de la CCMP pour exploiter le nouveau complexe cinématographique, c'est parce que des ambitions fortes transparaisaient dans le cahier des charges. Proposer une éducation aux images, offrir une programmation éclectique, créer des ponts avec les acteurs culturels déjà présents, organiser des événements... Cela correspondait à notre vision d'une politique culturelle ouverte et accessible à tous.

Muriel BIOD On a toujours senti le souci, au sein du territoire, de mettre en contact les enfants avec la culture. Mais depuis quelques années, j'ai l'impression que la collectivité a renforcé son action et qu'on assiste à un vrai rebond, notamment en ce qui concerne le spectacle vivant. Pour nous, cela se traduit par des actions concrètes, comme la reconnaissance de notre dimension communautaire qui nous permet l'embauche prochaine d'une troisième personne et renforce le soutien de notre démarche culturelle engagée.

Jean TOUFFAIRE Je manque sûrement de point de comparaison car je suis présent depuis de très nombreuses années au sein de la CCMP, mais j'ai toujours constaté un fort dynamisme en la matière. Cela fait longtemps maintenant que des actions sont menées pour sensibiliser les jeunes publics et les ouvrir à la culture sous toutes ses formes. J'ai d'ailleurs pu en bénéficier à de nombreuses reprises avec mes classes.

Justement, pouvez-vous nous citer des initiatives marquantes ?

J.T. Au sein de notre école, les élèves profitent régulièrement d'ateliers animés par des intervenants externes et de sorties culturelles, au TALL - Théâtre Allégre notamment. Cela permet aux enfants scolarisés de la maternelle au CM2 d'aller voir des spectacles – théâtre, musique, mime – auxquels ils n'auraient peut-être pas accès dans le cadre familial. C'est une chance.

M.B. Notre projet culturel trouve un écho dans celui de la CCMP. Nous partageons l'envie de développer une offre culturelle accessible et capable de rayonner au-delà de notre territoire. Grâce à notre programmation scolaire et très jeune public, nous attirons d'ailleurs des spectateurs qui viennent par exemple de Montluel ou d'autres territoires voisins.

A.M. En matière d'initiative culturelle, je pense que la création d'un cinéma est plutôt emblématique ! D'autant plus que la CCMP l'a pensé comme un lieu de convivialité à part entière, qui ouvre le champ des possibles en matière d'usage. L'objectif sera de faire se rencontrer des publics différents, de travailler avec l'ensemble du tissu local et, bien sûr, de nourrir l'agenda culturel des habitants.

Comment expliquez-vous l'intérêt d'une politique culturelle de proximité auprès des habitants ?

J.T. Pour les plus jeunes, l'accessibilité à la culture est indéniablement un moyen de s'ouvrir aux autres et à la différence. Mais c'est aussi l'occasion de faire partie d'un projet collectif qui rassemble, que ce soit à travers l'élaboration de spectacles ou l'engagement au sein d'un groupe, de musique ou autre.

A.M. Il ne faut pas oublier que les équipements culturels jouent un rôle de premier plan sur le volet social : ils contribuent à créer du lien. Dans le contexte actuel, travailler activement pour que des publics différents se rencontrent, c'est donc aussi répondre à la question « comment faire société aujourd'hui ? ».

M.B. Le but de la culture est de permettre à chacun, même parmi les plus fragiles, mis ou se sentant à l'écart, de trouver leur place et de s'épanouir. C'est pour cela que nous mettons un point d'honneur à adresser notre programmation et nos ateliers à toutes les structures paramédicales, médicales et éducatives et sociales. Nous avons par exemple mis en place des séances scolaires intergénérationnelles, en présence d'adultes atteints d'épilepsie venus du foyer Les Passerelles de la Dombes à Tramoyes ou de résidents des maisons de retraite.

De nombreux efforts sont faits pour aller à la rencontre de tous les publics, en particulier les plus jeunes. Par quoi cela se concrétise-t-il ?

M.B. En plus de tarifs avantageux pour les plus jeunes et des représentations intergénérationnelles et scolaires, nous avons programmé des spectacles pour les tout-petits, à partir de 6 mois/1 an, qui ont eu un beau succès et nous encouragent à réitérer l'expérience !

A.M. Dans le cadre scolaire, nous voulons programmer des séances à la carte en fonction des besoins des enseignants, par exemple à travers le dispositif « Ciné-langues » qui facilite l'intégration du cinéma dans l'enseignement des langues. Des films encadrés par une animation pédagogique seront aussi proposés aux centres sociaux et aux centres aérés. Nous allons en parallèle lancer des événements et ciné-clubs pour encourager les plus de 15 ans à à faire varier leurs pratiques de visionnage au profit des salles obscures.

J.T. En partenariat avec l'Académie de Musique et de Danse, nous venons d'ouvrir une classe orchestre depuis septembre dernier. Elle rassemble 23 élèves de CM1 et leur donne l'opportunité d'apprendre la pratique d'un instrument de musique pendant 2 ans.

CINÉMA DE LA CÔTIÈRE : LA CULTURE EN HAUT DE L'AFFICHE

Et si vivre pleinement l'expérience cinéma ne s'envisageait pas que sous le prisme des loisirs et du divertissement ? Le futur complexe, qui ouvrira ses portes à Saint-Maurice-de-Beynost en 2026, entend bien le prouver. Car pour la CCMP, il s'agit avant tout de créer un nouveau lieu qui renforce la place et l'accès à la culture au sein du territoire, pour les petits et les grands.

UN CINÉMA POUR TOUS

À Saint-Maurice-de-Beynost, ce sont près de 140 séances qui seront diffusées chaque semaine, en version originale et française. Vous y retrouverez les **nouveautés cinéma** les plus attendues, mais également une large sélection de **films d'art et d'essai** pour les mettre à la portée du plus grand nombre... Et pas uniquement des cinéphiles confirmés !

Une démarche d'accessibilité renforcée par la politique tarifaire : le ticket plein tarif sera plafonné à 7,80 € (contre 15,40 € au Pathé Carré de Soie) et les moins de 14 ans pourront profiter d'un billet à 5 €.

400

FILMS DIFFUSÉS
CHAQUE ANNÉE

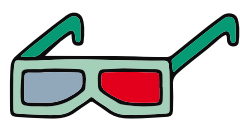


36 %

DE SÉANCES
ART ET ESSAI

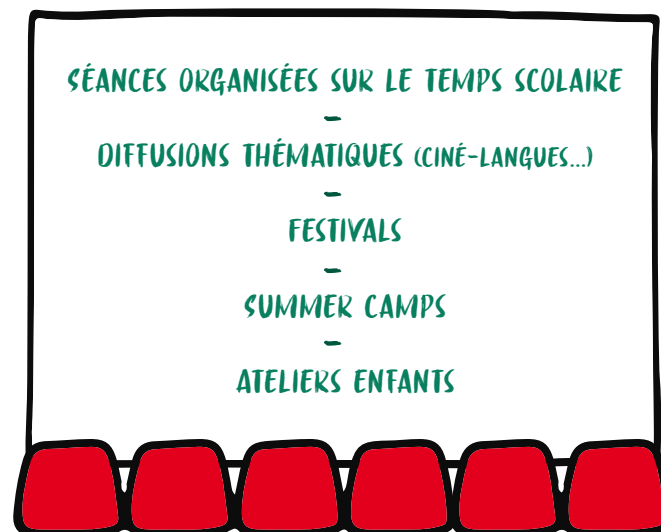
13 %

DE SÉANCES EN VO



7,80 €

POUR UN
TICKET
PLEIN TARIF



MULTIPLIER LES EXPÉRIENCES POUR LES PLUS JEUNES

C'était un axe essentiel pour la CCMP lors du choix de l'exploitant : que le futur cinéma soit mis à contribution dans le parcours scolaire et extra-scolaire des enfants et adolescents du territoire. En plus d'une programmation faisant la part belle aux productions « jeune public », les élèves du territoire pourront ainsi bénéficier de nombreux dispositifs en lien avec le futur complexe cinéma. Objectif ? Les initier au plaisir du 7^{ème} art et leur transmettre les bases d'une culture cinématographique, mais aussi les sensibiliser aux enjeux de société et aux coulisses de la production d'images – dans un contexte où les écrans n'ont jamais été aussi présents dans nos quotidiens.

DES PASSERELLES AVEC LES AUTRES ACTEURS CULTURELS

Notre territoire a déjà la chance de pouvoir compter sur un réseau d'acteurs culturels dynamiques. L'arrivée du cinéma sera l'occasion d'imaginer de nouvelles rencontres mêlant les disciplines !

QUELQUES EXEMPLES ?

- **Ciné-concerts** organisés en partenariat avec l'Académie de Musique et de Danse
- **Ciné-bulles** avec l'espace aquatique Lilô
- **Soirées flashback** avec le club Ain Sud Foot
- **Mises en avant de la littérature au cinéma** avec le réseau de lecture publique...

1 MÉDIATEUR
DÉDIÉ

290 ANIMATIONS
PRÉVUES CHAQUE
ANNÉE

UN LIEU DE VIE !

Le futur complexe bénéficiera d'un budget dédié à l'organisation d'animations tout au long de l'année. Avec à la clé, des temps forts variés pour répondre à toutes vos envies.

⇒ DES MOMENTS MARQUANTS

Avant-premières, ciné-goûters, festivals nationaux, cycles thématiques, séances en plein air...

⇒ DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS

Ciné-karaoké, club jeux vidéos et cinéma, ciné-brunch, ciné-quizz mensuel...

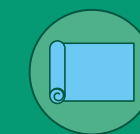
⇒ DES RENDEZ-VOUS ENGAGÉS

Littérature à l'écran, égalité hommes-femmes au cinéma, festival sur l'environnement...

EXPLOITANT DU COMPLEXE CINÉMA : LA DÉCISION EST PRISE

La gestion du cinéma et de la restauration sera effectuée dans le cadre d'une délégation de service public à des opérateurs privés. Après l'analyse des candidatures, le choix du délégataire a été voté le 6 février 2024 par le conseil communautaire de la CCMP : c'est ARTEC, exploitant d'expérience reconnu pour sa qualité de service et déjà implanté en région Auvergne-Rhône-Alpes, qui sera chargé d'exploiter le cinéma durant les 5 prochaines années.

LES PROCHAINES ÉTAPES ?



JUILLET 2024

études de projet, dossier de consultation des entreprises, assistance aux contrats de travaux



AOÛT 2024 À DÉCEMBRE 2025

construction du complexe, réalisation des abords paysagers et des voies de déplacement à l'intérieur du Forum



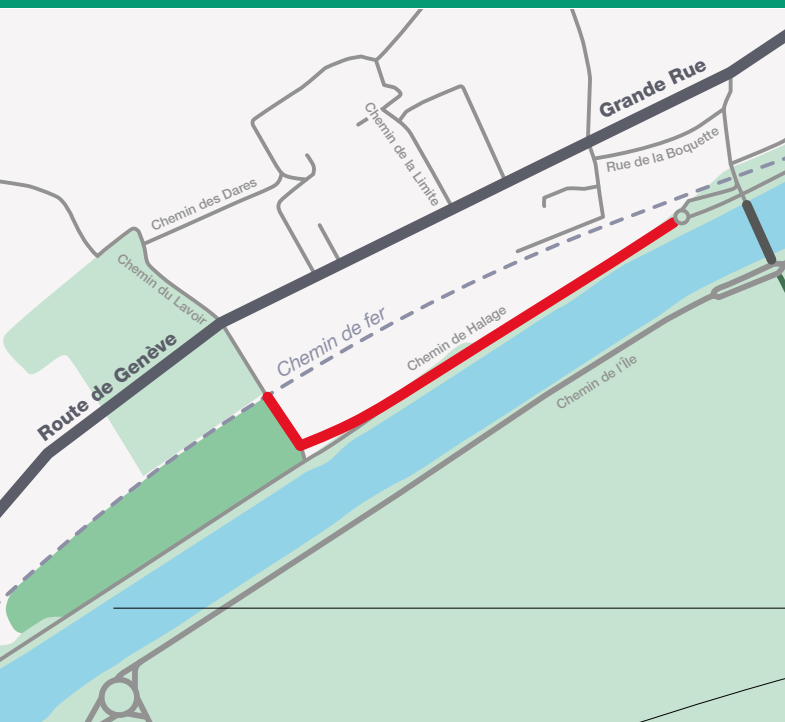
1^{ER} TRIMESTRE 2026

**ouverture du cinéma
au public !**



APAISER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS DE LA CÔTIÈRE

La mobilité s'impose de plus en plus comme l'une des priorités des politiques publiques menées par la CCMP. Mais sécuriser les déplacements, notamment via la réhabilitation d'ouvrages anciens ou de routes dégradées, ne peut se faire sans réfléchir au développement des voies vertes et des zones réservées aux modes doux...



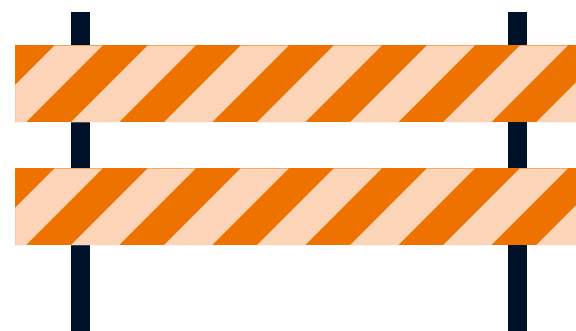
VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE FACILITER LES DÉPLACEMENTS À NEYRON ET MIRIBEL

La CCMP assure l'entretien de certaines voiries, dites « communautaires » – les autres relevant de la compétence des communes ou du Département de l'Ain. Parmi celles-ci, la voirie reliant Neyron à Beynost, située principalement le long du Rhône. Des dégradations de la chaussée ayant été identifiées sur certaines portions de cette voirie, des travaux seront réalisés courant 2025 sur **le chemin de la Traille à Neyron** et **le chemin de Halage à Miribel**. D'ici là, place aux études !

OBJECTIFS DES TRAVAUX

- **Consolider la structure de la chaussée.**
- **Sécuriser les modes doux et ralentir la vitesse des véhicules.**
- **Créer une voie verte afin que les cyclistes puissent rouler l'esprit léger le long du Rhône.**

1,3 MILLION D'€ TTC
INVESTI (BUDGET PRÉVISIONNEL)



5 MOIS DE TRAVAUX ENTRE MARS ET JUILLET 2024

742 560 € TTC
INVESTIS POUR LES TRAVAUX

PONT DE L'ÎLE À MIRIBEL SÉCURISER LA CIRCULATION

Construit entre 1939 et 1941 et rénové une première fois en 2005 par la CCMP, le pont de l'Île a vu sa structure originelle se dégrader fortement, notamment à cause du passage de camions (pourtant interdits) et des chocs successifs créés par certains véhicules. Pour éviter tout risque d'accident, d'importants travaux de réhabilitation ont été engagés.

Malgré cela, la structure du pont restera inadaptée au volume de trafic actuel, généré par l'urbanisation et la croissance économique du territoire – les conditions d'accès ne permettant pas de réaliser des travaux garantissant sa pérennité et donc la sécurité des usagers, même après l'opération de réhabilitation. La décision a donc été prise par la mairie de Miribel de fermer définitivement le pont à la circulation pour les véhicules motorisés. Il ne pourra à l'avenir être emprunté qu'à pied ou en modes doux, à l'exception des services de secours ou des forces de sécurité.

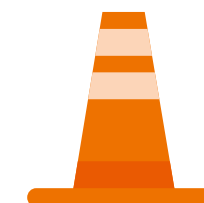
AU PROGRAMME

- Remplacer les éléments structurels dégradés.
- Reprendre l'étanchéité, et la couche de roulement.
- Traiter les éléments corrodés.
- Changer les garde-corps.
- Installer un système antidérapant sur les trottoirs.
- Sécuriser et entretenir l'ouvrage au global.



PENDANT LES TRAVAUX, LE PONT RESTE OUVERT POUR LES PIÉTONS ET CYCLES PIED-À-TERRE.

- ⇒ TOUS LES WEEK-ENDS SANS RESTRICTION.
- ⇒ TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE DE 17H À 9H DU MATIN.



PORTE 5

REPENSER L'ENTRÉE DE TERRITOIRE

*En plus des travaux déjà engagés sur la voirie, la zone économique située au niveau de la Porte 5 est elle aussi au cœur d'un projet d'envergure : aménagements urbains repensés, transformation des activités, développement des mobilités douces...
Objectif : renforcer l'attractivité du territoire, dès ses abords !*

UNE RÉFLEXION CONCERTÉE

Un travail de coconstruction est engagé entre la CCMP et les communes de Beynost et Saint-Maurice-de-Beynost pour encadrer le développement de la zone économique et identifier les opérations à réaliser. Concrètement ? Cela se traduira par l'élaboration d'un « plan guide » qui précisera les aménagements à mener. La première phase, déjà en cours, vise justement à proposer plusieurs scénarios d'aménagement : la configuration finale sera retenue en intégrant à la fois des dimensions technique, urbanistique et paysagère, mais aussi économique et commerciale. Les prochains magazines vous tiendront informé de l'évolution du projet !



LA REQUALIFICATION D'UNE ZONE STRATÉGIQUE

La zone économique située sur les communes de Beynost et Saint-Maurice-de-Beynost vous est très certainement familière. Implantée sur un axe routier très fréquenté, à l'entrée du territoire de la CCMP, elle regroupe une trentaine de magasins et boutiques, et abrite de nombreuses entreprises. Cependant, malgré ses atouts indéniables – plus de 800 emplois et 200 millions d'euros de chiffre d'affaires par an à la clé – ce quartier a besoin de s'adapter aux nouveaux enjeux économiques et urbains du territoire pour rester attractif, ainsi qu'au développement des communes.

CE QUI EST SOUHAITÉ

- Accompagner la transformation des activités économiques.
- Mieux intégrer la zone à la ville sur le volet architectural et paysager.
- Améliorer le trafic et l'accès au secteur quel que soit le mode de transport.
- Dépolluer et désimpermeabiliser les sols dans une démarche d'aménagement durable.

Le cœur du projet se situe au niveau du triangle formé par les rues Combes et Grands Combes, ainsi que la RD 1084a.

NOUVEAU SIÈGE DE LA CCMP : DES TRAVAUX EXEMPLAIRES

L'heure de faire les cartons approche... Après plusieurs mois de travaux, la CCMP s'apprête à investir des locaux flambants neufs, pour une ouverture au public en septembre 2024. Situé sur l'ancien site Philips, ce projet d'envergure reflète une double ambition : mieux accueillir les habitants tout en réhabilitant une friche industrielle dans une démarche écologique et sociale.

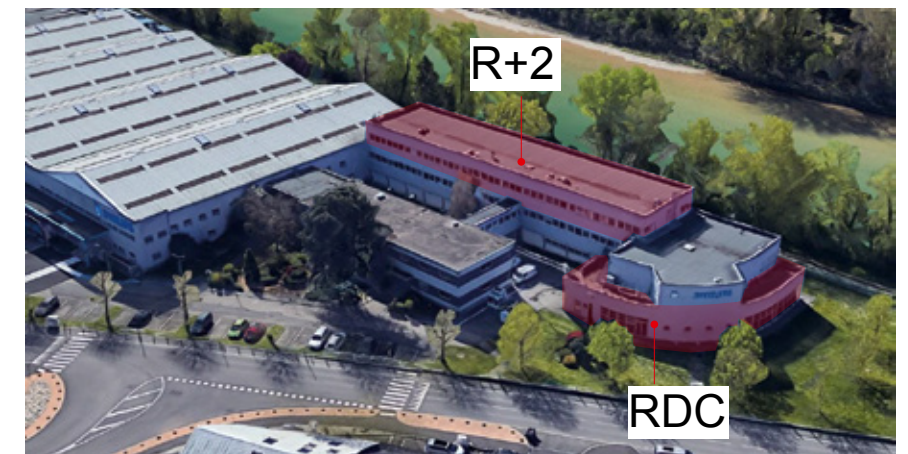


AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE, RETROUVEZ LA CCMP AU 21 RUE DES BROTTEAUX À MIRIBEL.

Faire du neuf avec de l'ancien ? Défi relevé !

Plutôt que de démolir l'ancien site Philips, choix a été fait avec le cabinet De + Belle Architectes, basé à Montluel, de conserver au maximum l'existant. En plus de la structure du bâtiment, une vaste opération de récupération de matériaux a également été menée : luminaires, plaques de plâtre, portes, fenêtres, faux plafonds, câbles... Tous les éléments en bon état et pouvant faire l'objet d'une seconde vie ont ainsi été prélevés pour l'aménagement du nouveau siège de la CCMP. Un important geste de sobriété afin d'éviter de créer des déchets et de générer de nouvelles dépenses de matières premières. Les matériaux qui ne seront, au final, pas utilisés poursuivront leur route jusqu'à la future halle du réemploi solidaire de Rillieux-la-Pape.

Les locaux de la CCMP occuperont le rez-de-chaussée, qui accueillera la salle du conseil, et le deuxième étage du bâtiment, où seront situés les locaux administratifs.



Pour que la démarche soit la plus vertueuse possible, le chantier a également été l'occasion de former une quinzaine d'employés en insertion aux métiers de la déconstruction.

30 TONNES DE MATÉRIAUX ET D'OBJETS RÉCUPÉRÉS, SOIT L'ÉQUIVALENT DE 1 300 M²

UN PROJET PILOTE EN FRANCE !

Avec 50 % de réemploi utilisé pour la construction, le futur siège de la CCMP fait partie des opérations les plus ambitieuses réalisées jusqu'à présent à l'échelle nationale. Une initiative d'autant plus remarquable que rien n'oblige, d'un point de vue réglementaire, les collectivités à les engager. Pour la CCMP, cette démarche volontaire permet de poursuivre ses engagements sur le volet environnemental.

MOBILITÉ

AVEZ-VOUS DÉJÀ TESTÉ

LA LOCATION DE VÉLO ÉLECTRIQUE ?

Et oui, avec Covélo il est maintenant possible de louer un vélo à assistance électrique (VAE) pour vos trajets quotidiens ! Ce nouveau service créé par la CCMP est idéal pour ceux qui ont envie, au quotidien ou ponctuellement, de réduire leur usage de la voiture en optant pour un moyen de déplacement plus doux. Une opportunité idéale pour tester le vélo électrique pour vous rendre au travail ou tout simplement faire plus d'activité physique.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pendant une période de 3 mois renouvelable (en fonction des disponibilités), louez un VAE pour 50 € par mois, ou 25 € pour les tarifs réduits.

➔ POUR EN PROFITER DIRECTION : covelocccmp.lokki.rent pour réserver votre vélo en 2 minutes.



EAU ET ASSAINISSEMENT

TRAVAUX À VENIR À MIRIBEL

Pour garantir le bon fonctionnement du réseau d'eau potable, la CCMP poursuit le travail de renouvellement des canalisations à partir de cet été, et pour une période de plusieurs mois.

> **Du carrefour de la rue du Pont de l'Île au square Lucien Agnel**, près de 75 branchements d'eau potable seront notamment remplacés pour la dernière partie des canalisations de la Grande Rue (ouest).

> **Sur la Grande Rue, au niveau du carrefour à feux**, les travaux porteront sur la pose d'un réseau assainissement et une extension avec reprise des branchements. Un déversoir d'orage temporaire sera mis en place au cœur du carrefour, en attendant que toutes les eaux usées et pluviales soient bien séparées.

> **Aux Échets, rue de la Chapelle**, l'été marquera également le démarrage de travaux de mise en séparatif.

➔ **Des modalités de circulation seront établies pour que ces chantiers impactent le moins possible les habitants et la circulation.**



UN POSTE DE RELEVAGE FLAMBANT NEUF

Le poste de relevage des eaux usées (« Quais du Rhône ») à Neyron nécessitait d'être changé : c'est désormais chose faite ! Le nouveau poste, équipé d'un débitmètre et clôturé, permet aujourd'hui de suivre et gérer à distance le pompage des eaux usées. De quoi garantir plus de fiabilité et de sécurité.

161 000 € de budget.

ENVIRONNEMENT

NOUVEAUX HORAIRES D'ÉTÉ POUR LA DÉCHÈTERIE



DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT

ouverture du lundi au samedi de 7h30 à 15h.

Il a été décidé d'adapter les horaires d'ouverture de la déchèterie afin de faciliter le travail des agents, exposés aux fortes chaleurs pendant la période estivale.

environnement.cc-miribel.fr

ÉDUCATION

NE RATEZ PAS LES INSCRIPTIONS À

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE



- > Pour les nouveaux élèves : pré-inscription jusqu'au 7 juillet via l'Extranet famille ou la fiche de pré-inscription disponible sur le site de l'AMD.
- > Journées portes ouvertes : du 9 au 21 septembre pour les classes de danse.

RENDEZ-VOUS SUR [AMD.CC-MIRIBEL.FR](https://amd.cc-miribel.fr)

SPORT - CULTURE

UNE FORMATION AU MÉCÉNAT POUR LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Pour leur permettre de trouver des financements qui soutiennent leurs activités, la CCMP a mis en place une série d'ateliers destinés à les familiariser à la pratique du mécénat. Les associations locales peuvent ainsi acquérir des connaissances juridiques, comprendre les enjeux de la collecte de dons et être en capacité de rechercher efficacement des mécènes.

6 associations culturelles et sportives ont déjà pu bénéficier de cet accompagnement :

- > Vertical Côtière (escalade),
- > Ain Sud (football),
- > Le BBC (BMX),
- > Swing sous les Étoiles (danse),
- > Théâtre Allégro,
- > Festival Woodstower (musique).



10 000 € INVESTIS PAR LA CCMP

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DU TERRITOIRE DE PLUS PRÈS

REJOIGNEZ LA CCMP SUR SES RÉSEAUX SOCIAUX !



HABITAT

ET SI VOUS PASSIEZ À L'ÉNERGIE VERTE ?

Si vous êtes propriétaire occupant de votre logement et souhaitez installer un équipement géothermique, bois ou solaire : n'hésitez plus ! Dans le cadre du Plan Climat Air-Énergie Territorial, la CCMP a ouvert un Fonds d'Aides aux Énergies Renouvelables.

JUSQU'À 750 € pour équiper votre logement



➔ TOUTES LES INFORMATIONS ET CONDITIONS SUR environnement.cc-miribel.fr

TOURISME

EXPLOREZ PRÈS DE CHEZ VOUS

AVEC LE NOUVEAU SITE DE DOMBES CÔTIÈRE TOURISME

Changement d'interface, navigation plus intuitive... Vous l'avez peut-être déjà remarqué ? Depuis le début de l'année, le site de Dombes Côtère Tourisme affiche un nouveau design et plusieurs nouveautés pour que vous accédiez plus rapidement aux informations qui vous intéressent.

- > **Un agenda culturel** et touristique du territoire pour savoir ce qui se passe près de chez vous.
- > **Un blog** pour mettre en avant des événements phares, des rendez-vous et des partenariats.
- > **Des brochures téléchargeables** pour (re)découvrir votre région et vous laisser tenter par le tourisme local.

➔ À RETROUVER SUR : www.dombes-cotiere-tourisme.fr



QUELLES SOLUTIONS POUR VOS BIODÉCHETS ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi a évolué. Le tri des biodéchets est désormais généralisé pour les particuliers et les professionnels ! Heureusement, transformer vos épluchures de fruits et légumes, votre marc de café ou encore votre pain rassis en véritables trésors pour la terre et les végétaux, c'est facile : la CCMP vous propose plusieurs solutions pour sauter le cap.

SOLUTION 1 : OPTEZ POUR LE COMPOSTAGE !

Le compostage reproduit le processus naturel de la dégradation de la matière organique. Le produit obtenu, le compost, est obtenu grâce au travail des bactéries, des champignons ou encore des vers de terre qui ont décomposé vos déchets. Le bénéfice est double : réduire la taille de vos poubelles (ainsi que la quantité de déchets incinérés) et obtenir un terreau naturel pour les sols et les plantes.



LES DÉCHETS À COMPOSTER

- ✓ DÉCHETS DE JARDIN : tonte de pelouse, feuilles mortes, mauvaises herbes...
- ✓ DÉCHETS DE CUISINE : épluchures fruits/ légumes, marc de café, coquilles d'œufs écrasées...
- ✓ DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES : cendres de bois refroidies, sciure et copeaux de bois, mouchoirs...

VOUS AVEZ UN ESPACE EXTÉRIEUR AU SEIN DE VOTRE LOGEMENT ?

- ➔ Obtenez une aide financière de la CCMP pour acheter votre composteur, à hauteur de 70 % du prix d'achat (pour un montant maximum de 70 €).
- ➔ Achetez un composteur individuel ou collectif à tarif préférentiel auprès de la CCMP (300 litres = 30 € / 800 litres, pour les petits collectifs et les résidences = 60 €), sous réserve de disponibilité.

Du 30 avril au 31 mai 2024, la CCMP a mené une enquête auprès des habitants pour identifier leurs problématiques vis-à-vis du compostage et leur apporter les solutions les plus adaptées.
Merci pour votre participation !

VOUS VIVEZ EN APPARTEMENT OU N'AVEZ PAS DE JARDIN ?

- ➔ Pas de problème : à la place d'un composteur classique, vous pouvez utiliser un lombricomposteur pour tous vos déchets de cuisine. La différence ? Il prend moins de place et permet une décomposition plus rapide de vos déchets, grâce à la présence de vers. Si vous souhaitez investir, la CCMP vous propose une aide financière à hauteur de 80 % (plafonnée à 70 €).

SOLUTION 2 : BROYEZ VOS VÉGÉTAUX

Feuilles mortes, herbe après la tonte, résidus d'élagage... Autant de déchets verts que vous avez peut-être l'habitude de déposer en déchèterie mais que vous pouvez transformer depuis chez vous grâce à au broyage pour contribuer à enrichir votre jardin au fil des saisons.

- ➔ Acquérez votre propre broyeur électrique ou thermique avec une subvention de la CCMP, à hauteur de 40 % du prix du broyeur, pour 400 € maximum. Le broyeur doit avoir un prix d'achat de minimum 250 € TTC et respecter un niveau de puissance minimale (4 ch en thermique, 2500 W en électrique), afin de vous assurer d'avoir un équipement de qualité.
- ➔ Louez un broyeur quand vous en avez besoin : une subvention de 60 € par jour (pour 2 jours maximum par an) peut vous être attribuée par la CCMP.

QUE FAIRE AVEC VOS VÉGÉTAUX BROYÉS ?

- ✓ LES VÉGÉTAUX DURS : (branches, brindilles, chutes de haies...) pourront être utilisés en paillage pour conserver l'humidité contenue dans la terre, et limiter les besoins en arrosage, mais aussi nourrir les sols.
- ✓ LES VÉGÉTAUX TENDRES : (feuilles, résidus de tonte...) pourront être utilisés comme du terreau pour aider à fertiliser vos sols et vos plantes.

DANS VOS POUBELLES, LES BIODÉCHETS SONT TRIÉS

Mise en service en septembre 2016, l'usine OVADE, située sur le site de la Tienne à Viriat, traite les ordures ménagères de la CCMP. Grâce à son process, plus de la moitié de nos déchets sont traités et valorisés en compost.

15 000 tonnes par an DE COMPOST PRODUIT, QUI EST ENSUITE REVENDU AUX AGRICULTEURS LOCAUX !

LES DÉCHETS À NE PAS COMPOSTER !

- > Produits non biodégradables : verre, plastiques, tissus synthétiques...
- > Couches-culottes
- > Produits chimiques
- > Matériaux peints ou vernis
- > Viandes, poissons, plats préparés



PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ : QU'EST-CE QUE C'EST ?


Le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) s'inscrit dans une politique globale d'aménagement durable du territoire. Il vise à coordonner l'offre de mobilité locale et à faciliter l'évolution de nos pratiques de déplacement. Objectif : construire une vision de la mobilité à long terme, en mettant en cohérence et en priorisant les actions à mettre en œuvre, en lien avec les communes. Si ce n'est pas une obligation pour les collectivités, ce document est un moyen pour la CCMP d'anticiper les besoins futurs des usagers et des habitants en matière de mobilité, en intégrant les enjeux environnementaux.


LES ÉTAPES CLÉS DE LA MISE EN PLACE DU PDMS

Dans un premier temps, un diagnostic est réalisé pour faire le point sur l'existant, comprendre les pratiques de mobilité présentes sur le territoire, collecter les besoins et les attentes de chacun.

- ÉTÉ 2024
réalisation du diagnostic
- NOVEMBRE 2024
rédaction des orientations
- FÉVRIER 2025
élaboration du plan d'actions
- ÉTÉ 2025
validation du PdMS

2 OBJECTIFS MAJEURS

 **1** Mettre les habitants et les usagers au cœur de la réflexion pour faciliter la mobilité quotidienne. Dès septembre, puis pendant toute l'élaboration du PdMS, des temps d'échange et de concertation seront donc organisés afin de recueillir vos attentes.

 **2** Faire dialoguer tous les acteurs de la mobilité – les communes, les habitants, les usagers, les entreprises et les territoires voisins – pour construire ensemble une stratégie efficace et concrète.

CHACUN A UN RÔLE À JOUER

LA CCMP pour proposer des solutions cohérentes vis-à-vis de toutes les politiques publiques (environnement, habitat, économie...) et financièrement réalisables.

+ **LES COMMUNES** qui possèdent des compétences importantes, notamment en matière d'urbanisme et de voirie.

+ **LES HABITANTS** la CCMP a fait le choix de vous associer dans l'élaboration de ce PdMS pour que la stratégie de mobilité soit au plus proche de vos besoins !

COMMENT PRÉPARER AUTOURD'HUI LA MOBILITÉ DE DEMAIN ?

LA MOBILITÉ DOMICILE-TRAVAIL, UN ENJEU MAJEUR

Près de 100 000 déplacements sont réalisés chaque jour sur le territoire de la Côtière, composé de la 3CM et de la CCMP. Et parmi les trajets domicile-travail effectués au sein de la CCMP, plus de 50 % sont réalisés pour travailler sur la Métropole de Lyon. Mais la CCMP accueille quasiment autant de travailleurs, en provenance de la Métropole de Lyon et du département de l'Ain.

Le PdMS devra donc proposer des axes d'action pour améliorer les conditions de déplacement des salariés, tout en proposant des alternatives à la voiture individuelle. La mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PDMIE) – avec 10 entreprises des ZAC des Malettes et des Baternes au début de l'année 2024 – a déjà permis de mettre en place des initiatives en ce sens, qui pourraient être amenées à se décliner sur l'ensemble des zones d'activité.

JUSQU'EN 2026, PLUS DE 25 ACTIONS SONT PROGRAMMÉES

- > Lancement de nouveaux services pour les salariés (flottes de vélos ou de trottinettes électriques...).
- > Renforcement des pratiques cyclables des entreprises (douches, parkings sécurisés pour vélos...).
- > Renforcement du service Colibri entre les gares et les zones d'activités.
- > Organisation d'événements pour sensibiliser les salariés.
- > Etc.

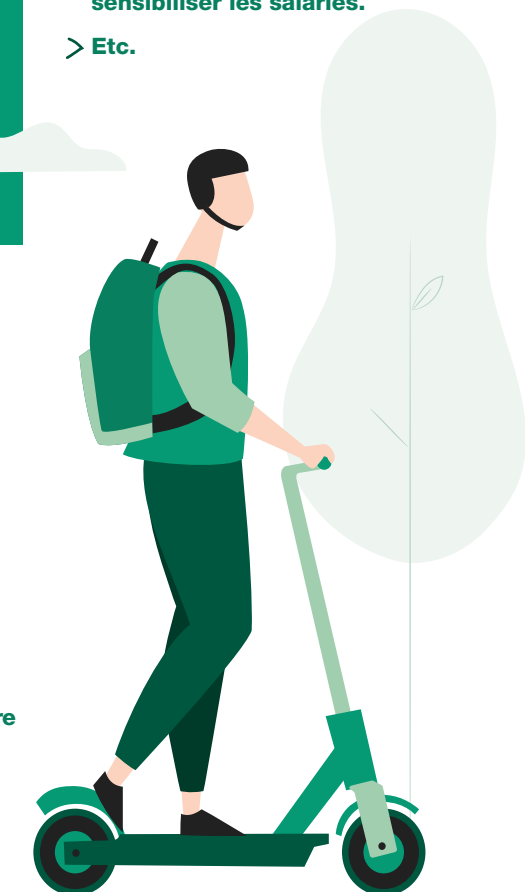
Organisation des transports collectifs, promotion des mobilités actives et partagées, aménagement des voiries et des espaces publics... Pour que chacun puisse se déplacer au quotidien en ayant le choix de son mode de déplacement, la CCMP lance son PdMS (Plan de Mobilité Simplifié).

LES BÉNÉFICES POUR LES HABITANTS ET LES USAGERS

- > Développement d'une mobilité qui améliore la qualité de vie au quotidien et s'adapte aux nouveaux modes de vie.
- > Accessibilité renforcée aux services, aux équipements et aux emplois.
- > Mise en place d'un système de mobilité équitable qui s'adresse à tous, quel que soit son âge ou son lieu de vie.
- > Amélioration des conditions de mobilité active, pour plus de bien-être et de santé.
- > Réduction du temps de trajet entre son domicile et son travail.

EXPRIMEZ-VOUS !

Répondez à l'enquête en ligne du 15 juin au 5 juillet, en scannant le QR Code.



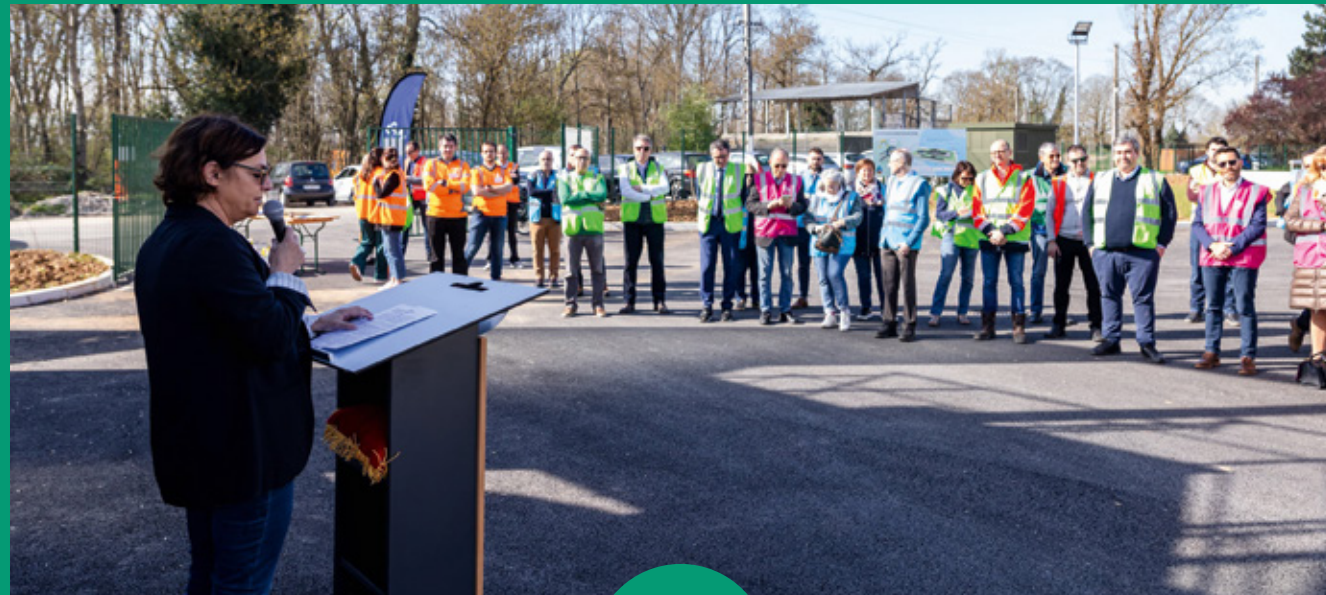
22 MARS

BEYNOST

30 PARTICIPANTS

INAUGURATION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DU PILON

Organisée pour la Journée Mondiale de l'Eau, l'inauguration a permis aux élus et entreprises de découvrir pendant la matinée ce nouvel équipement d'importance pour garantir la qualité de l'eau au sein de la CCMP. Une visite avec les habitants a eu lieu l'après-midi, avec le parcours pédagogique mis en place sur la station d'épuration. Les habitants ont également pu visiter le site de captage d'eau potable du Four à Chaux à Miribel, afin d'échanger sur le fonctionnement du réseau d'eau potable et d'assainissement.



QUAIS DU POLAR : POINT FINAL SUR L'ÉDITION 2024

Du 6 mars au 6 avril, une large série d'animations a été proposée par le réseau de bibliothèques du territoire. Pour la dernière journée, les amateurs de roman noir ont apprécié la rencontre avec l'auteur français Franck Bouysse. Les festivités incluaient un quiz interactif, où les participants ont pu tester leurs connaissances en littérature et remporter des livres dédicacés. Les décors thématiques ont été créés par les jeunes du Centre Social CeSAM et du Point Accueil Écoute Jeunes, dans le cadre d'un « Chantier jeunes » financé par la CCMP.



6 AVRIL

BEYNOST

1 ÉCRIVAIN

AGENDA



28 JUIN AU 3 JUILLET

Festival Swing sous les Étoiles

📍 Miribel



9 AU 17 JUILLET

19^e édition des semaines sportives

Inscription auprès des centres de loisirs.



20 JUILLET

Les Soirées Gourmandes

📍 Miribel

Proposées par Dombes Côtière Tourisme.



29 AU 31 AOÛT

Festival Woodstower

📍 Grand Parc de Miribel Jonage



SEPTEMBRE

Déménagement du siège social de la CCMP

📍 Nouvelle adresse :
21 rue des Brotteaux à Miribel



14 NOVEMBRE

Forum « J'entreprends sur la Côtère »

OPPOSITION

LA BOUSOLE ET LA GIROUETTE

Toutes deux indiquent une direction, et pourtant elles sont différentes de par leur nature même. La première marque un point fixe, un cap... qu'on peut suivre en confiance. Le point est lointain, mais on sait où on va et on est libre de le suivre ou de dévier de sa route.

La girouette est tout autre. Elle est proche, on peut l'apercevoir au sommet de son toit. Elle peut rassurer au premier abord, car la réponse est immédiate : on sait d'où souffle le vent. Mais les vents sont multiples et changeant et la girouette ne cesse de tourner, tout en restant immobile sur son toit. À jeter un regard ponctuel dessus, elle nous semble stable. Cela rassure, on a une réponse de l'instant présent. Mais si on prend le temps de l'observer sur la durée, on voit qu'elle n'est que le jouet des vents et qu'elle se positionne en fonction du dernier qui a soufflé.

Edgar Faure l'avait bien compris et s'amusait de tous ces gens qui regardaient en confiance la girouette s'agiter avec fierté au sommet de son toit. Le temps a passé, mais Éole est toujours au travail.

Il appartient à la population, aux électeurs, aux contribuables, de prendre le temps de se poser et de regarder au loin. Si les choix faits par les élus sont mauvais, ce seront toujours les victimes qui en paieront les conséquences...

Laurent TRONCHE

Conseiller communautaire
Indépendant

UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS DE LA CCMP



JEAN-FRANÇOIS KERLEO

Professeur agrégé de droit public à l'Université d'Aix-Marseille et référent déontologue pour les élus de la CCMP

JEAN-FRANÇOIS KERLEO EST RECONNU COMME UN DES SPÉCIALISTES NATIONAUX DE LA DÉONTOLOGIE. IL EST L'AUTEUR D'UN OUVRAGE DE RÉFÉRENCE - " DÉONTOLOGIE DE LA FONCTION PUBLIQUE ", PUBLIÉ AUX ÉDITIONS PUF - QUI PERMET DE SAISIR LES NUANCES DE LA DÉONTOLOGIE AU REGARD DES SPÉCIFICITÉS FRANÇAISES.

« Mon rôle est d'apporter des conseils aux élus pour les guider et les prémunir contre les risques juridiques liés à des conflits d'intérêts, des cumuls d'activités ou des actes de favoritisme. »

Les communautés de communes ont l'obligation, depuis le 1^{er} juin 2023, de désigner un référent déontologue pour les élus locaux. Quel est l'enjeu ?

Tout élu local doit exercer ses fonctions avec transparence, impartialité, probité et intégrité, pour poursuivre uniquement l'intérêt général. Mais dans les faits, la loi est complexe. À titre d'exemple, un élu peut se demander si son mandat local lui permet de participer à une manifestation publique ou si une association dont il est président peut percevoir des subventions de la collectivité... Et c'est là tout l'intérêt de faire appel à un référent déontologue : mon but est de désamorcer en amont toutes situations qui pourraient devenir délicates. De prévenir plutôt que de guérir.

Concrètement, en quoi consistent vos missions ?

En tant que référent déontologue, je réponds aux questions des élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat. Ma mission première est de leur apporter des conseils pour les guider et se prémunir contre les risques juridiques liés à des conflits d'intérêts, des cumuls d'activités ou des actes de favoritisme. Je peux ainsi leur indiquer quelle posture adopter pour éviter d'être dans une situation problématique, en se mettant en retrait ou en ne participant pas à certaines procédures. Plus globalement, je suis en mesure d'accompagner les élus dans leur formation et leur sensibilisation aux risques déontologiques.

Quel regard portez-vous sur la démarche ?

C'est une très bonne initiative qui doit permettre de renforcer la confiance entre élus et citoyens. Pour autant, en dehors des grandes métropoles, de nombreuses collectivités ont eu du mal à la mettre en place. Notamment car il faut trouver des personnes compétentes, qui ont une très bonne connaissance des obligations et principes déontologiques. À son échelle, la CCMP fait partie des premières collectivités à matérialiser la démarche dans un volet opérationnel : ce volontarisme en dit beaucoup sur le sens des responsabilités et l'engagement des élus locaux. C'est un signe fort envoyé aux habitants !